



CANADA

TREATY SERIES 1954 No. 16 RECUEIL DES TRAITÉS

COMMERCE

Exchange of Notes between CANADA and the UNION OF SOUTH AFRICA

Signed at Pretoria January 15 and March 5, 1954

In force April 1, 1954

COMMERCE

Échange de Notes entre le CANADA et L'UNION SUD-AFRICAINE

Signées à Pretoria les 15 janvier et 5 mars 1954

En vigueur le 1^{er} avril 1954

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery
Ottawa, 1961

ROGER DUHAMEL, m.s.f.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

53 738 608

No.-N° E3-54/16

b. 317072 X

Price-Prix: 25 cents

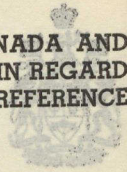
81319-6-1

61635499

32 756 742

~~43 208 347~~

EXCHANGE OF NOTES (January 15 and March 5, 1954) BETWEEN CANADA AND THE UNION OF SOUTH AFRICA CONSTITUTING AN AGREEMENT IN REGARD TO THE TEMPORARY SUSPENSION OF THE MARGIN OF PREFERENCE ON WOOL



I

The High Commissioner for Canada to the Secretary for External Affairs of the Union of South Africa

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR CANADA

PRETORIA, January 15, 1954.

SIR,

I have the honour to refer to your Note dated 6th May, 1953,⁽¹⁾ by which the Union Government agreed with the Government of Canada to the temporary suspension of the margin of preference on wool guaranteed to the Union by virtue of the Trade Agreement concluded between the Union and Canadian Governments at Ottawa on 20th August, 1932.⁽²⁾

I am instructed to ascertain if the Government of the Union of South Africa will be prepared to waive temporarily the margin of preference on wool, not further advanced than scoured, for a further period of one year ending not later than 31st March, 1955.

If the Union Government agrees to this request, I should suggest that your reply, together with this Note, may be regarded as constituting an agreement between our two Governments on this matter, with effect from 1st April, 1954.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

(sgd.) T. W. L. MACDERMOT
High Commissioner for Canada.

The Secretary for External Affairs,
Union Buildings,
Pretoria.

II

The Secretary for External Affairs of the Union of South Africa to the High Commissioner for Canada

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

P.M. 10/1/39
CAPE TOWN
5-3-54

SIR,

I have the honour to acknowledge the receipt of Mr. MacDermot's Note of 15th January, 1954, reading as follows:—

(See Note I)

"I have the honour from 1st April, 1954."

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1953, No. 30.
⁽²⁾ Canada Treaty Series 1933, No. 4.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (15 janvier et 5 mars 1954) ENTRE LE CANADA ET L'UNION
SUD-AFRICAINE CONSTITUANT UN ACCORD AU SUJET DE LA SUSPENSION
TEMPORAIRE DE LA MARGE DE PRÉFÉRENCE SUR LA LAINE

I

Le Haut-Commissaire du Canada au Secrétaire des Affaires extérieures de
l'Union Sud-Africaine

HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA

PRETORIA, le 15 janvier 1954

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 6 mai 1953,⁽¹⁾ par laquelle le Gouvernement de l'Union consent à la suspension temporaire par le Gouvernement du Canada de la marge de préférence sur la laine, garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada le 20 août 1932.⁽²⁾

J'ai reçu instructions de vous demander si le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine consentirait à renoncer temporairement à la marge de préférence sur la laine tout au plus dessuintée pour une nouvelle période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1955.

Si le Gouvernement de l'Union agréé cette demande, votre réponse et la présente Note pourraient être considérées comme constituant à cet égard entre nos deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur le 1^{er} avril 1954.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur.

Le Haut-Commissaire du Canada,

T. W. L. MACDERMOT.

Son Excellence

Monsieur le Secrétaire aux Affaires extérieures

Édifices de l'Union

Pretoria

II

Le Secrétaire aux Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine au
Haut-Commissaire du Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CAP

5-3-54

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE SUPPLÉANT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note du 15 janvier 1954 de Monsieur MacDermot, dont la teneur suit:

(Voir Note I)

“J'ai l'honneur le 1^{er} avril 1954.”

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1953 n° 30.

⁽²⁾ Recueil des Traités 1933 n° 4.

I have the honour to confirm that the proposals outlined above are acceptable to the Union Government, and that Mr. MacDermot's Note and this reply thereto shall be regarded as constituting an Agreement between our two Governments.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

D. D. Forsyth,
SECRETARY FOR EXTERNAL AFFAIRS

The Acting High Commissioner for Canada,
Cape Town.

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie de la lettre que j'ai écrite au sujet de votre Note du 4 mai 1954. Le Gouvernement de l'Union a accepté la suspension temporaire par le Gouvernement du Canada de la marge de préférence sur la laine garantie à l'Union en vertu de l'Accord de commerce conclu entre le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement du Canada le 20 août 1932. J'ai reçu instructions de vous demander si le Gouvernement de l'Union sud-africain consentait à renoncer temporairement à la marge de préférence sur la laine tout au plus désignée pour une nouvelle période d'un an se terminant au plus tard le 31 mars 1955. Si le Gouvernement de l'Union a accepté cette demande, votre réponse et la présente Note pourraient être considérées comme constituant à cet égard une entente entre nos deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur le 1^{er} avril 1954.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre dévoué serviteur,

Le Haut-Commissaire du Canada

T. W. J. MACDERMOT

Edifices de l'Union
Pretoria

Monsieur le Secrétaire aux Affaires extérieures
Son Excellence

The Secretary for External Affairs
High Commissioner for Canada

Le Secrétaire aux Affaires extérieures de l'Union Sud-Africaine
SIAF/HAUT-COMMISSAIRE DU CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
62/1/01 M.P.

Le Cap
5-3-54

5-3-54

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE SUPPLÉANT
Je vous prie d'accepter l'expédition de la Note du 15 janvier 1954 de Monsieur MacDermot dont la teneur suit:

(Voyez Note 1)

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Gouvernement de l'Union agréée les propositions ci-dessus et que la Note de Monsieur MacDermot et la présente réponse seront considérées comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements.

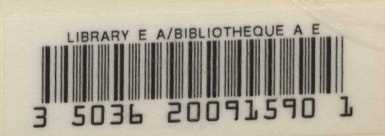
J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Haut-Commissaire suppléant,
Votre obéissant serviteur.

Le Secrétaire aux Affaires extérieures,
D. D. Forsyth.

Monsieur le Haut-Commissaire
suppléant du Canada
Le Cap

Signed at Caracas September 17 and
October 11, 1954

In force October 11, 1954



COMMERCE

Echange de Notes entre le Canada
et le VENEZUELA

Signé à Caracas les 17 septembre
et 11 octobre 1954.

En vigueur le 11 octobre 1954

43-209-377

32 756 723

b 435302

Price-Price: 25 cents
61224-1

53 738 574

b. 3172715

MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
OFFICE OF THE SECRETARY
OF STATE

Les propositions de vous confier que le Gouvernement de l'Union agréé les propositions ci-dessus et que la Note de Monsieur MacDermot et la présente réponse seront considérées comme constituant un accord entre nos deux Gouvernements.

Je suis l'honneur d'être,

Monsieur le Haut-Commissaire suppléant,

Votre obéissant serviteur.

D. D. Forsyth,
Le Secrétaire aux Affaires extérieures,
SECRETARY FOR EXTERNAL AFFAIRS.

The Acting High Commissioner for Canada,
Cape Town.

Monsieur le Haut-Commissaire
suppléant du Canada
Le Cap